

DWS Strategic
2 Boulevard Konrad Adenauer
1115 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 220.359
(le « Fonds »)

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Pour le Fonds et ses compartiments, les modifications suivantes entreront en vigueur le 21 mai 2025 (la « date d'entrée en vigueur ») :

I. Amendements à la Partie Générale du Prospectus de vente

- 1.** Les paragraphes « Risque de durabilité – Environnement, social et gouvernance, ESG » et « Prise en compte des risques de durabilité et des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité »
Les paragraphes mentionnés ci-dessus seront mis à jour. Ainsi, la section spéciale correspondante sera mise à jour en conséquence.
- 2.** Paragraphe « Exceptions aux plafonds d'investissement »
Le paragraphe sur les « Exceptions aux limites d'investissement » sera complété pour préciser que chaque sous-fonds nouvellement autorisé peut s'écarter des limites d'investissement spécifiées pendant une période de six mois, à condition que cet écart soit conforme à la réglementation applicable et/ou aux pratiques réglementaires.
- 3.** Paragraphe « Contrats de nommée »
Les contrats de nommée ne seront plus conclus, la section correspondante relative à la conclusion de contrats de nommée avec des établissements de crédit, des Professionnels du Secteur Financier (PSF) au Luxembourg et / ou des entités comparables sera supprimée du Prospectus de Vente.
- 4.** Paragraphe « Calcul de la valeur liquidative par action »
Le paragraphe sera révisé pour améliorer la clarté et assurer une formulation plus précise, améliorant ainsi la compréhension globale et l'alignement avec le message visé. Cette révision vise à garantir que les informations sont présentées de manière claire, concise et sans ambiguïté, facilitant une meilleure compréhension pour toutes les parties prenantes concernées.
- 5.** Paragraphe « Échange d'actions »
Le paragraphe relatif à « l'échange d'actions » sera modifié. Les échanges entre classes d'actions libellées dans des devises différentes ne sont pas possibles. En outre, les échanges entre catégories d'actions et/ou compartiments ayant des cycles de règlement différents ne sont pas possibles.
- 6.** Changement de nom de CACEIS Bank
La dénomination de CACEIS Investor Services Bank S.A. sera changée en CACEIS Bank, Luxembourg Branch.
- 7.** Paragraphe « Frais et services reçus »
Le paragraphe concernant les « Frais et services reçus » sera mis à jour. Cet ajustement est effectué pour faciliter une meilleure compréhension de la répartition des coûts et des structures de paiement pour les investisseurs. Il est à noter que cette mise à jour n'entraînera aucune modification des coûts supportés par les investisseurs.
- 8.** Paragraphes « Création, fermeture et fusion de compartiments »
Le paragraphe sera modifié pour inclure la divulgation distincte des frais de transaction liés au dénouement du portefeuille. Auparavant, ces coûts étaient inclus dans les frais de liquidation. La divulgation séparée vise à fournir une répartition des coûts plus précise et à éviter tout malentendu.

II. Amendements à la Partie Spécifique du prospectus de vente

1. Pour les compartiments **DB ESG Balanced SAA (EUR)**, **DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus**, **DB ESG Conservative SAA (EUR)**, **DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus** et **DB ESG Growth SAA (EUR)**

Afin de se conformer aux « Lignes directrices sur les noms de fonds utilisant des termes ESG ou liés à la durabilité » de l'ESMA (ESMA34-472-373), les informations précontractuelles des compartiments listés ci-dessus seront mises à jour. Par conséquent, les compartiments seront également renommés.

a) Changement de nom des compartiments

Les compartiments seront renommés comme suit :

Avant la date d'entrée en vigueur	À compter de la date d'entrée en vigueur
DB ESG Balanced SAA (EUR)	DB ESG Balanced SAA (EUR)
DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus	DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus
DB ESG Conservative SAA (EUR)	DB ESG Conservative SAA (EUR)
DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus	DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus
DB ESG Growth SAA (EUR)	DB ESG Growth SAA (EUR)

b) Méthodologie d'évaluation ESG

La méthodologie d'évaluation ESG sera mise à jour comme suit :

À compter de la date d'entrée en vigueur
L'équipe de gestion du compartiment et le conseil en placements s'appuient sur les données de MSCI, fournisseur externe de données ESG (environnement, social, gouvernance (d'entreprise)), lors de l'analyse fondamentale de l'univers de placement afin de tenir compte des critères ESG dans la sélection des fonds cibles ou des émetteurs d'instruments financiers. L'équipe de gestion du compartiment intègre les résultats de cette analyse et les recommandations d'investissement du conseil en placements qui en découlent dans ses propres décisions d'investissement. Au moins 80 % des actifs nets du compartiment sont investis dans des fonds d'investissement et des instruments financiers d'émetteurs qui possèdent une notation ESG MSCI d'au moins BBB et qui répondent à des exclusions spécifiques ESG définies. Le compartiment peut détenir un investissement dont l'évaluation ESG s'est détériorée après son acquisition. Bien que la direction du compartiment assure un suivi continu des caractéristiques environnementales et sociales promues, le portefeuille du compartiment peut contenir de tels actifs détériorés pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois, à condition qu'au moins 80 % des actifs nets du compartiment répondent aux caractéristiques environnementales et sociales promues. Les notations ESG et les critères d'exclusion du MSCI ne s'appliquent pas aux dépôts auprès des établissements de crédit, aux équivalents de trésorerie et aux produits dérivés. <u>Notations ESG MSCI :</u> • Notation ESG des fonds d'investissement : MSCI attribue une note ESG à un fonds d'investissement, y compris un fonds négocié en bourse, en fonction de la moyenne pondérée des scores ESG individuels des instruments financiers détenus dans le fonds d'investissement, en fonction des avoirs les plus récemment publiés du fonds. Cela exclut les positions

d'avoirs auprès d'établissements de crédit, les liquidités et les dérivés. La notation ESG du fonds d'investissement peut changer soit en raison de changements dans les notations ESG des instruments financiers détenus dans le fonds d'investissement, soit en raison d'un changement dans la composition du fonds d'investissement analysé. MSCI attribuera des notations ESG aux fonds d'investissement si un certain ratio de couverture des avoirs d'un fonds d'investissement a été noté par MSCI à des fins ESG.

- **Notation ESG des entreprises :**

MSCI attribue une note ESG aux entreprises en évaluant la performance ESG d'une entreprise par rapport à ses pairs indépendamment de sa réussite financière sur la base de divers critères ESG. Ces critères ESG portent entre autres sur les thèmes suivants :

Environnement :

- Préservation de la biodiversité
- Protection des ressources naturelles
- Atténuation du changement climatique
- Prévention de la pollution de l'environnement et des déchets

Social :

- Droits de l'homme en général
- Interdiction du travail des enfants et du travail forcé
- Non-discrimination obligatoire
- Une gestion prudente du capital humain
- Soutien aux opportunités sociales

Gouvernance d'entreprise

- Principes d'entreprise conformes au Réseau international de gouvernance d'entreprise
- Principes de lutte contre la corruption conformément au Pacte mondial des Nations Unies (UNGC).

- **Notation ESG des États et des émetteurs affiliés :**

MSCI attribue une note ESG aux émetteurs tels que les souverains, les autorités régionales et les émetteurs affiliés à des souverains en tenant compte des facteurs de risque ESG dans la chaîne de valeur du pays concerné. L'accent est mis ici sur la gestion des ressources, le droit aux services de base et la performance.

Les ressources naturelles, financières et humaines diffèrent d'un pays à l'autre et entraînent donc des points de départ différents pour la fabrication de biens productifs et la fourniture de services. D'autres facteurs, tels qu'un gouvernement et un système judiciaire reconnus et efficaces d'un point de vue ESG, un faible niveau de sensibilité aux impacts environnementaux ou à d'autres facteurs externes, et un environnement économique favorable peuvent également influencer l'utilisation de ces ressources.

La direction du compartiment évalue les investissements potentiels en utilisant la notation ESG MSCI ci-dessus.

Critères d'exclusion :

En plus de la notation minimale ESG MSCI, le gestionnaire du compartiment applique des critères d'exclusion, basés sur les données fournies par MSCI. Pour clarifier, ces critères d'exclusion ne s'appliquent pas aux dépôts auprès des établissements de crédit, aux équivalents de trésorerie et aux produits dérivés.

- Le compartiment exclut les investissements directs dans des instruments financiers émis par des sociétés qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et il exclut également les fonds d'investissement investissant dans des instruments financiers émis par des sociétés qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales .
- La gestion du compartiment exclut les investissements directs dans des instruments financiers émis par des

sociétés ayant un score MSCI Low Carbon Transition de zéro (0) ou un (1). L'évaluation est réalisée en prenant en compte l'exposition actuelle au risque de chaque entreprise et ses efforts pour réduire son intensité carbone. MSCI attribue un score de transition bas carbone selon une échelle allant de 10 (score le plus élevé) à 0 (score le plus bas).

- Le compartiment exclut les investissements directs dans des titres de créance émis par des organismes souverains dont les pays respectifs sont qualifiés de « non libres » par Freedom House. Freedom House est une organisation non gouvernementale internationale qui classe les pays en fonction de leur degré de libertés politiques et civiles.
- Le sous-fonds exclut les investissements dans des fonds d'investissement qui, selon les données MSCI, sont investis dans des secteurs d'activité controversés qui génèrent des revenus dépassant certains seuils. Aux fins de cette évaluation d'exclusion, seules les positions pertinentes du fonds dont disposent MSCI sont évaluées. Cela peut donc signifier que le compartiment investit dans des fonds de placement comprenant des positions pour lesquelles MSCI ne dispose d'aucune donnée disponible. Afin d'éviter tout doute, les critères d'exclusion ci-dessous ne s'appliquent pas aux fonds d'investissement qui investissent principalement dans des instruments émis par des États souverains.

Exclusions pour les fonds d'investissement

- Les entreprises qui tirent 10 %* ou plus de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ;
- Entreprises liées à des armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres, armes biologiques/chimiques, armes à l'uranium appauvri, armes laser aveuglantes, armes incendiaires et/ou fragments non détectables) ;
- Entreprises liées aux armes nucléaires ;
- Entreprises qui tirent 10 %* ou plus de leurs revenus de la fabrication de systèmes et de composants d'armes conventionnelles ;
- Entreprises qui tirent 10 %* ou plus de leurs revenus des armes à feu civiles ;
- Entreprises qui tirent plus de 0 %* de leurs revenus de la culture et de la production de tabac ;

* Ces seuils de revenus s'appliquent aux avoirs du fonds selon les données MSCI.

- Le compartiment exclut l'investissement direct dans des instruments financiers émis par des sociétés qui génèrent des revenus supérieurs au seuil spécifié ci-dessous.

Exclusions pour les entreprises

- Les entreprises qui tirent plus de 5 %* de leurs revenus de l'extraction de charbon thermique et de sa vente à des tiers ;
- Les entreprises qui tirent plus de 5 %* de leurs revenus de la production d'électricité à partir du charbon thermique
- Entreprises qui tirent plus de 5 %* de leurs revenus du pétrole et du gaz naturel non conventionnels
- Entreprises ayant des liens avec des armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres, armes biologiques/chimiques, armes à l'uranium appauvri, armes laser aveuglantes, armes incendiaires et/ou fragments non détectables) ;
- Entreprises liées aux armes nucléaires ;
- Les entreprises qui tirent plus de 5 %* de leurs revenus de systèmes d'armes conventionnelles, de composants, de systèmes de soutien et de services ;
- Les entreprises qui tirent plus de 5 %* de leurs revenus de la fabrication et de la vente au détail d'armes à feu et de munitions civiles ;
- Entreprises impliquées dans la culture et la production de tabac ;
- Entreprises impliquées dans l'extraction de l'uranium ;
- Les entreprises qui tirent plus de 5 %* de leurs revenus de l'approvisionnement en énergie nucléaire ;
- Les entreprises qui tirent plus de 5 %* de leurs revenus de la propriété ou de l'exploitation d'établissements de jeux de hasard ;
- Entreprises impliquées dans la production, la réalisation ou la publication d'undivertissement pour adultes ;

- Les entreprises qui tirent plus de 5 %* de leurs revenus de la distribution de produits et services sexuellement explicites ;
- Les entreprises qui tirent plus de 5 %* de leurs revenus de la production de biocides ;
- Entreprises impliquées dans des activités commerciales liées au génie génétique
- Entreprises liées à l'huile de palme provenant de sources non certifiées.

* Ces seuils de revenus s'appliquent aux entreprises selon les données MSCI.

Afin d'éviter tout doute, le gestionnaire du compartiment mettra en œuvre la politique d'investissement du compartiment principalement par le biais d'investissements dans des fonds d'investissement.

En outre, les compartiments investiront au moins 80 % de leurs actifs nets dans des actifs conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues individuellement :

Avant la date d'entrée en vigueur	À compter de la date d'entrée en vigueur
(...) Au moins 51 % des actifs nets du compartiment sont investis dans des actifs conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues. (...)	(...) Au moins 80% des actifs nets du compartiment sont investis dans des actifs conformes aux caractéristiques environnementales et sociales promues. (...)

2. Pour les compartiments **DB StepIn Global Equities, DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus, DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus, DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus et DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus**

Le paragraphe « exclusions supplémentaires » pour les sous-fonds susmentionnés classés en vertu de l'article 6 du SFDR sera révisé afin de garantir une méthodologie cohérente et uniforme dans toutes les classifications SFDR au sein des fonds DWS.

De plus, des ajustements linguistiques seront apportés pour améliorer la clarté et la précision du paragraphe. Ces changements contribuent à une meilleure cohérence méthodologique et à une plus grande précision.

3. Pour tous les compartiments

Conformément à la question 6a de l'ESMA 34-43-392, la politique de placement appropriée du prospectus de vente sera complétée par une clause de non-responsabilité spécifique indiquant que les stratégies et / ou restrictions d'investissement d'un fonds cible peuvent s'écarter de la stratégie et des restrictions d'investissement du compartiment concerné.

4. Pour les compartiments **DB ESG Balanced SAA (EUR), DB ESG Balanced SAA (EUR) Plus, DB ESG Conservative SAA (EUR), DB ESG Conservative SAA (EUR) Plus, DB ESG Growth SAA (EUR), DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Balanced Plus, DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Balanced Plus, DB Strategic Income Allocation EUR (SIA) Conservative Plus, DB Strategic Income Allocation USD (SIA) Conservative Plus**

Le rôle de gestionnaire du compartiment sera exercé exclusivement par DWS Investment GmbH. En conséquence, la gestion du compartiment évolue comme suit :

Avant la date d'entrée en vigueur	À compter de la date d'entrée en vigueur
-----------------------------------	--

DWS Investment GmbH et DWS International GmbH, Mainzer Landstr. 11-17, 60329 Francfort/Main, Allemagne. La société de gestion a conclu un contrat de gestion d'investissement avec DWS Investment GmbH, Francfort-sur-le-Main. Sous sa supervision, son contrôle et sa responsabilité, et à ses propres frais, DWS Investment GmbH, Francfort-sur-le-Main, a conclu un contrat de gestion d'investissement avec DWS International GmbH. La gestion du portefeuille du sous-fonds est assurée par les deux sociétés au moyen d'une étroite coopération ainsi que de processus et de systèmes informatiques communs.	DWS Investment GmbH et DWS International GmbH, Mainzer Landstr. 11-17, 60329 Francfort/Main, Allemagne. La société de gestion a conclu un contrat de gestion d'investissement avec DWS Investment GmbH, Francfort-sur-le-Main. Sous sa supervision, son contrôle et sa responsabilité, et à ses propres frais, DWS Investment GmbH, Francfort-sur-le-Main, a conclu un contrat de gestion d'investissement avec DWS International GmbH. La gestion du portefeuille du sous-fonds est assurée par les deux sociétés au moyen d'une étroite coopération ainsi que de processus et de systèmes informatiques communs.
--	--

5. Pour le compartiment **DB StepIn Global Equities**

Pour le compartiment susmentionné, le paragraphe « Notations de crédit » de la Section spéciale du prospectus de vente sera révisé. La révision décrit spécifiquement les critères utilisés pour attribuer une note lorsqu'aucune note officielle d'une agence de notation reconnue n'est disponible pour un titre.

Avis supplémentaire :

Les actionnaires sont encouragés à demander le prospectus de vente mis à jour et les documents d'informations clés pertinents, disponibles à la date d'entrée en vigueur. Le prospectus de vente mis à jour et le document d'informations clés ainsi que les rapports annuels et semestriels et autres documents de vente sont disponibles auprès de la société de gestion et des agents payeurs désignés nommés dans le prospectus de vente, le cas échéant. Ces documents sont également disponibles sur www.dws.com/fundinformation.

Les actionnaires qui n'acceptent pas les modifications mentionnées dans le présent document peuvent racheter leurs actions sans frais dans un délai d'un mois à compter de cette publication aux bureaux de la Société de Gestion et auprès des agents payeurs désignés dans le Prospectus de Vente, le cas échéant.

Luxembourg, avril 2025

DWS Strategic